

Niort, le 6 février 2006

A l'attention de Mme et M.

GG/FD/060202

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier type relatif à la revalorisation des aides au logement et le paiement des 24 €. Je vous en remercie.

Il s'agit d'un sujet qui me tient à cœur dans un contexte social particulièrement fragile de violences urbaines, de précarisation de l'emploi, du mal logement.

Dans le cadre des débats à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi portant engagement national pour le logement, mes collègues députés socialistes et moi-même nous sommes inscrits dans une démarche d'appel massif et continu à la solidarité nationale pour endiguer le problème du mal logement. Nous avons fait des propositions concrètes et novatrices dont la revalorisation des allocations à la personne de 10%, la suppression du seuil de 24 euros, le plafonnement du coût du loyer dans le revenu des ménages, le programme de constructions sociales, le contrat de sécurité bailleur/locataire et la clause de non spéculation.

Or, malheureusement, toutes ces propositions ont été dédaignées et repoussées par la majorité avec laquelle visiblement nous ne partageons pas la même notion d'engagement national.

Par ailleurs, je vous informe que j'ai posé une question écrite sur la revalorisation des aides au logement et la suppression du seuil des 24 € au Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et au logement en date du 30 août 2005 dont la réponse a été publiée au Journal Officiel le 29 novembre 2005. Vous en trouverez ci-joint la copie.

Vous rappelant tout l'intérêt que je porte à ces sujets sensibles tels le droit au logement, le droit au travail..., je vous assure de me battre à vos côtés pour défendre le respect de la dignité humaine, la justice sociale et la solidarité.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD